

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 04 juillet 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 05
juillet 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin
2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

PROGRAMMATION 2024-2025
DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Délibération : 07.2024.097

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS,
Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie
TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Pascale
ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON,
Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Transmis en préfecture le : 05/07/2024

Yves GAVAUULT, Camille EL-BATAL, Caroline
VARGIOLU, Bruno DANDOY, Laurent KAZMIERCZAK,
Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-
Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne
TIRTIAUX, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

Yves GAVAUULT à Jacky BÉJEAN, Camille EL-BATAL à
Marylène MILLET, Caroline VARGIOLU à Stéphane
GONZALEZ, Laurent KAZMIERCZAK à Delphine
CHAPUIS, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE,
Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER, Eliane
NAVILLE à Yamina SERI, Fabienne TIRTIAUX à Pascale
ROTIVEL, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT

Depuis plusieurs années, la volonté municipale est de conforter et de développer le parcours de réussite éducative pour les enfants et les jeunes Saint-Genois et de donner sens et cohérence aux diverses actions proposées par les services municipaux et les associations pendant et hors temps scolaire.

Pendant le temps scolaire :

Cette volonté se décline en deux axes principaux :

- Les **Parcours éducatifs croisés** dans lesquels les différents acteurs de la ville (B612, La Mouche, les intervenants en multimédia, développement durable, sport, communication...) proposent un projet commun à destination des écoles saint-geoises et y inscrivent notamment des liens entre des œuvres, des événements et des idées de parcours thématiques qu'ils ont imaginé ensemble.
- Le **Parcours citoyen** : mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2023/2024, il a permis :
 - Aux CP de suivre la séance de Mobilipass « Sur le trottoir... » dispensée par les policiers municipaux et dont l'objectif est de contribuer à rendre progressivement les enfants autonomes dans leurs déplacements.
 - Aux CE1 d'être initiés aux 1^{er} secours avec l'intervention des Secouristes français Croix Blanche de Saint-Genis-Laval.
 - Aux CM2 d'obtenir l'attestation « Savoir rouler à vélo » grâce à l'éducateur sportif de la ville spécialiste dans ce domaine.

La ville poursuit son engagement auprès des écoles. Ces actions seront de nouveaux proposées cette année et des nouvelles viendront compléter ce parcours pour que les enfants Saint-Genois deviennent les citoyens de demain.

Ce schéma permet de collaborer avec les différents établissements scolaires de la ville dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et dans une complémentarité de rôles et d'actions :

- Pour une ouverture des enfants sur la perception sensorielle du monde, et se libérer des préjugés ou des opinions incertaines ;
- Pour élargir l'horizon des enfants et les ouvrir sur le monde, par la diversité des projets et partenariats ;
- Par un partenariat en tenant compte de singularités complémentaires : enseignants, artistes, médiateurs culturels, acteurs du développement durable, éducateurs sportifs, policiers municipaux, etc.

Pendant le temps périscolaire :

Des activités culturelles, sportives ou citoyennes sont proposées dans les écoles publiques aux élèves des écoles élémentaires de 16h30 à 17h30 à des tarifs très réduits fixés en fonction du quotient familial.

Une moyenne de 430 enfants par trimestre bénéficient de ces activités encadrées par des vacataires, des enseignants et des animateurs certifiés issus de 14 associations.

La continuité de ces activités périscolaires est proposée en gardant un lien étroit avec les associations saint-geoises qui interviennent, dans la mesure du possible, dans les trois écoles publiques pour faire découvrir au plus grand nombre de nouvelles activités sportives, culturelles, manuelles...

La ville a également la volonté de valoriser ses propres animateurs en leur offrant la possibilité de mettre en place des activités spécifiques en fonction de leurs préférences et talents tels que jeux de groupe, jeux de société, origami, petit cuistot...

Cette année encore, la programmation des activités périscolaires se caractérise par la diversité des animations proposées permettant de répondre aux attentes et goûts de tous les enfants dans un esprit de découverte et de plaisir :

- 9 activités sportives portées essentiellement par des associations saint-geoises ou du bassin de vie.
- 5 activités culturelles portées par des partenaires locaux ou des associations saint-geoises.

Ainsi, la programmation annuelle dont les activités sont détaillées ci-dessous s'élève à 76 460 € dont 2 139 € maximum de prestation de service ordinaire (PSO) de la Caisse d'allocations familiales (CAF) à reverser en fonction des présences réelles des enfants sur les jours d'activités.

En effet, dans le cadre des déclarations d'ouverture d'accueil de loisirs, la ville centralisant les inscriptions aux activités périscolaires, la prestation de service ordinaire (PSO), financement à l'acte versée par la CAF qui permet de soutenir l'activité et d'adapter au mieux le prix pratiqué pour les familles, correspondant à ces activités d'accueil de loisirs, lui est versée directement par la CAF. La ville reverse alors la partie correspondante au prestataire assurant les activités Centre de loisirs des enfants saint-genois (CLESG). Le montant définitif est attribué en fonction de la réalisation effective de l'activité.

Vu la délibération n° 06.2014.053 du 3 juin 2014 approuvant la mise en œuvre des activités sur le temps périscolaire, la signature des conventions y afférant et le versement des subventions aux associations porteuses de projets ;

Vu l'avis de la commission 1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion Sociale, Égalités » du 25 juin 2024;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-dessous et leur versement ;
- **APPROUVER** le versement de la prestation de service ordinaire (PSO) par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à la ville correspondant aux activités d'accueil de loisirs ;
- **APPROUVER** le reversement de la PSO par la ville aux partenaires assurant les activités d'accueil de Loisirs dans la limite du montant perçu de la CAF pour ces activités ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer les documents afférents, notamment les conventions avec les bénéficiaires, et à intervenir par avenant si nécessaire.

Association	Activités	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	TOTAL ANNUEL
Clesg	Je m'amuse	3 300 €	3 120 €	1 920 €	8 340 €
Clesg	PSO				2 139 €
Clesg	Custom	520 €	520 €	0 €	1 040 €
Clesg	Calligraphie - Stop motion	840 €	780 €	480 €	2 100 €
TTSGL	Tennis de table	588 €	546 €	336 €	1 470 €
SGOFF	Multisport-Floorball-Balle américaine-Ultimate	6 930 €	6 552 €	4 032 €	17 514 €
OSGL Football	Football	1 722 €	1 638 €	1 050 €	4 410 €
ESOL	Escrime	1 176 €	1 092 €	672 €	2 940 €
CMA	Chanson	585 €	585 €	360 €	1 530 €
La Rouquine	Danse - Clown - Conte sonore - Roman photo	5 280 €	5 005 €	3 080 €	13 365 €
Patadôme	Jeux Théâtraux	1 680 €	1 560 €	900 €	4 140 €
BALE	Basketball - Kinball	2 310 €	2 184 €	1 344 €	5 838 €
BACO	Badminton	1 134 €	1 092 €	672 €	2 898 €

CISGO	Volleyball	588 €	546 €	378 €	1 512 €
OSGL Rugby	Rugby	588 €	546 €	294 €	1 428 €
ALSGL	Handball	1 134 €	1 092 €	630 €	2 856 €
TCSGL	Tennis	1 176 €	1 092 €	672 €	2 940 €
	TOTAL	29 551 €	27 950 €	16 820 €	76 460 €
	TOTAL Année	74 321 €			
	TOTAL avec PSO	76 460 €			

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.